

Objet : Acceptation d'un sous-traitant n°2 avec paiement direct / réalisation de « travaux de dallage » par la SAS SOREDAL MEDITERRANEE pour un coût de 16 979,00 €HT / lot n°1 Fondations – Gros Œuvre / Marché n°2024-10-35 / Construction des ateliers relais à Vallabrègues

DECISION N° 042-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2193-1 à L. 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 relatifs à la sous-traitance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la délibération N°24-118 du 09 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché n° 2024-10-35 concernant la construction des ateliers relais à Vallabrègues ;

Vu la notification du marché, lot n°1 Fondations – Gros Œuvre à son attributaire EBI CONSTRUCTION, en date du 19 décembre 2024 ;

Vu l'ordre de service n°1, d'un montant de 129 807,80€ HT, prescrivant le début des travaux pour une durée de 32 semaines dont 4 semaines de période de préparation, notifié le 6 janvier 2025 ;

Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « travaux de dallage » à la SAS SOREDAL MEDITERRANEE, représentée par Monsieur FAYOLLE Thierry, Président, pour un montant de 16 979,00€ HT.

Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 Fondations - Gros Œuvre et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, en l'espèce des travaux de dallage.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°1 Fondations – Gros Œuvre par la SAS EBI CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Robert GARDES, Président, à la SAS SOREDAL MEDITERRANEE pour la prestation de travaux de dallage.

Lot N°1						
Fondations Gros Œuvre						
Attributaire	Prestation concernée	Montant € HT initial	Sous-traitants	Prestations concernées	Montant € HT sous-traité	Total Montant € HT du titulaire après sous-traitance
EBI CONSTRUCTION	Fondations - Gros Œuvre	129 807,80	YVAN VILLARD	Travaux de terrassement	9 811,02	103 017,78
			SOREDAL MEDITERRANEE	Travaux de dallage	16 979,00	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250324-042-2025-CC
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
SOREDAL MEDITERRANEE	9094	16 979,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Le Président,

Juan MARTINEZ.





MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 2362-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Monsieur Juan MARTINEZ, Président

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

- **CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS DE VALLABREGUES**
- **Référence du marché public : N°2024-10-35**
- **Date de notification du marché public : 19/12/2024**
- **Lot 01 : FONDATIONS – GROS OEUVRE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

EBI CONSTRUCTION – lot 01 : Fondations – GROS OEUVRE

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

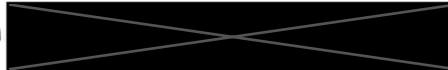
237 Rue Via Agrippa – ZAC du Sagnon – 13690 GRAVESON

Adresse électronique :

contact@ebiconstruction.fr ou c.bresset@ebiconstruction.fr (secrétariat)

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.90.39.11.85 ou



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

305 152 456 00029

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

S.A.S

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SOREDAL MEDITERRANEE

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

74 RUE DES COMPAGNONS – 34400 LUNEL-VEL

Adresse électronique :

thomas.laugery@soredal.com

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.12.01.00.80

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Siret: 898 584 651

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

S.A.S

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Monsieur FAYOLLE Thierry- PRESIDENT

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Prendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Travaux de DALLAGE

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées .

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^o nonies de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : ...20.00 %.
- Montant hors TVA : 16 979.00 € HT

Modalités de variation des prix : PRIX FERMES

NEANT

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193 10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

C.I.C – RIB JOINT

Nom de l'établissement bancaire : Numéro de

compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NEANT

(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **1 SEMAINE**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- K-BIS
- ATTESTATION URSSAF
- ATTESTATION FISCALE
- ATTESTATION CAISSE DE RETRAITE
- ATTESTATIONS ASSURANCES CIVILE ET DECENNALE
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dossier fourni en PJ

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*):

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Lunel Viel , le 12/03/2025

Le sous-traitant :
(personne identifiée)

SAS SORDAL MEDITERRANEE
SAS au capital de 80 000 €
74 Rue des Compagnons - 34400 LUNEL-VIEL
Tél : 04.12.01.00.80
Mail : mediterranee@soredal.com
Siret : 898 584 651 00027

A Graveson , le 12/03/25

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

EBI CONSTRUCTION
237 Rue VIA-AGRIPA - ZAC du Sagnon
13690 GRAVESON
Tél. : 04 90 39 11 85
SAS au Capital de 30 000 €
Siret : 257 236 624 00029

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beaucaire , le 24 MARS 2025

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____ , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Objet : Acceptation d'un sous-traitant n°3 avec paiement direct / réalisation de « travaux de doublage » par la SAS Cloisons – Plafonds – Isolation (CPI) pour un coût de 12 500,00 € HT / lot n°1 Fondations – Gros Œuvre / Marché n°2024-10-35 / Construction des ateliers relais à Vallabrègues

DECISION N° 043-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2193-1 à L. 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
- Vu** l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;
- Vu** la délibération n° 24-118 du 9 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché n° 2024-10-35 concernant la construction des ateliers relais à Vallabrègues ;
- Vu** la notification du marché, lot n°1 Fondations – Gros Œuvre à son attributaire EBI CONSTRUCTION, en date du 19 décembre 2024 ;
- Vu** l'ordre de service n°1, d'un montant de 129 807,80€ HT, prescrivant le début des travaux pour une durée de 32 semaines dont 4 semaines de période de préparation, notifié le 6 janvier 2025 ;
- Vu** le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « travaux de doublage » à la SAS CPI, représentée par Monsieur Nicolas OLIVEIRA, Président, pour un montant de 12 500,00€ HT.

Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 Fondations - Gros Œuvre et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, en l'espèce des travaux de doublage.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°1 Fondations – Gros Œuvre par la SAS EBI CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Robert GARDES, Président, à la SAS CPI pour la prestation de travaux de doublage.

Lot N°1						
Fondations Gros Œuvre						
Attributaire	Prestation concernée	Montant € HT initial	Sous-traitants	Prestations concernées	Montants € HT sous-traités	Total Montant € HT du titulaire après sous-traitance
EBI CONSTRUCTION	Fondations - Gros Œuvre	129 807.80	YVAN VILLARD	Travaux de terrassement	9 811,02	90 517,78
			SOREDAL MEDITERRANEE	Travaux de dallage	16 979,00	
			CPI	Travaux de doublage	12 500,00	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250324-043-2025-CC
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
CPI	9094	12 500,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Juan Martinez', written in a cursive style.



MARCHÉS PUBLICS DÉCLARATION DE
SOUS-TRAITANCE

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#) et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 2362-1 à R. 2362-5](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article [R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'article [R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Monsieur Juan MARTINEZ, Président

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

- **CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS DE VALLABREGUES**
- **Référence du marché public : N°2024-10-35**
- **Date de notification du marché public : 19/12/2024**
- **Lot 01 : FONDATIONS – GROS OEUVRE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cacher la case correspondante)

un document annexé à l'offre du soumissionnaire

un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

EBI CONSTRUCTION – lot 01 : Fondations – GROS OEUVRE

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

237 Rue Via Agrippa – ZAC du Sagnon – 13690 GRAVESON

Adresse électronique :

contact@ebiconstruction.fr ou c.bresset@ebiconstruction.fr (secrétariat)

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.90.39.11.85 ou

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

305 152 456 00029

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

S.A.S

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

C.P.I (CLOISONS-PLAFONDS-ISOLATION)

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Route d'Avignon – ZAC de la Defraisse – 30150 ROQUEMAURE

Adresse électronique :

Contact-cpi@orange.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.66.82.56.25

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

419 468 111

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

S.A.S

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Monsieur OLIVEIRA Nicolas - PRESIDENT

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Travaux de DOUBLAGE

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :
.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2 nonies de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : ...20.00 %
- Montant hors TVA : 12 500.00 € HT

Modalités de variation des prix : PRIX FERMES

NEANT

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

C.I.C – RIB JOINT

Nom de l'établissement bancaire : Numéro de

compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NEANT

(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

I - Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **1 SEMAINE**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- K-BIS
- ATTESTATION URSSAF
- ATTESTATION FISCALE
- ATTESTATION CAISSE DE RETRAITE
- ATTESTATIONS ASSURANCES CIVILE ET DECENNALE
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dossier fourni en PJ

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*):

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A *Garre son*, le 12/03/25

A *Garre son*, le 12/03/25

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

[Signature]
6 25
6

EBI CONSTRUCTION
237 Rue VIA AGRIPPA - ZAC du Sagnon
13630 GRAVESON
Tel. : 04 90 39 11 85
SAS au Capital de 30 000 €
SIRET 305 152 456 00029 - APE 4399C

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A *Beaucaire*, le 24 MARS 2025

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Beaucaire, le **24 MARS 2025**

Objet : Signature de l'avenant N°3 au bail professionnel avec Madame Pascale TIBI, Madame Annick EGENDER relatif à la location du local n°6 de la Maison Médicale de Bellegarde – Intégration au bail de Mme Perrine CORMIER

DECISION N° 044-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu le bail professionnel signé le 28 septembre 2021 ayant pour objet la location du local n°6 de la Maison Médicale de Bellegarde ;

Vu l'avenant N°1, en date du 12 juin 2023, ayant pour objet la modification de l'article 7 « Révision du loyer » ;

Vu l'avenant N°2, en date du 09 octobre 2024, relatif au départ de l'un des preneurs ;

Vu le projet d'avenant N°3 tel que ci-annexé relatif à l'intégration d'une troisième personne au bail ;

Considérant :

- Que Mme Pascale TIBI et Mme Annick EGENDER occupent le local N°6 au sein de la Maison sise 4B Rue Fanfonne Guillaume 30127 BELLEGARDE, depuis le 1^{er} Octobre 2021, dans le cadre d'un bail professionnel, et y exercent leur activité professionnelle ;
- Que Mmes TIBI et EGENDER ont émis le souhait de partager le local avec Mme Perrine CORMIER, infirmière, et acceptent de l'intégrer en tant que nouveau preneur du bail ;
- Que l'intégration de Mme Perrine CORMIER est possible à compter du 1^{er} avril 2025 et qu'à compter de cette date, Mme CORMIER deviendra partie intégrante du bail professionnel et aura les droits et obligations en découlant dans les mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.
- Que cet avenant sera sans impact financier pour la CCBTA : à compter de l'intégration du 1^{er} avril 2025, le loyer et les charges afférentes au local seront divisées en trois parts égales entre les trois preneurs.
- Que l'article 17 du bail, prévoit que des modifications pourront être effectuées par voie d'avenant ;
- Qu'il convient dès lors d'acter les évolutions dans l'exécution du bail professionnel ;

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°3 qui autorise Madame Perrine CORMIER à intégrer le bail conclu entre la CCBTA et Mesdames Pascale TIBI et Annick EGENDER à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 2 : que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Bail professionnel

Avenant N°3

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
Sise 1 Avenue de la Croix Blanche, 30300 BEUCAIRE
Représentée par son Président, Monsieur Juan MARTINEZ,

Ci-après dénommé(s) « le Bailleur »

Et

Madame Pascale TIBI

Sise 12 rue Victor Hugo, 30127 BELLEGARDE
Mail. pascale.tibi@orange.fr

SIRET : 530 246 883 00025

Madame Annick EGENDER

Sise 86 rue Auguste Renoir, 30127 BELLEGARDE
Mail. annick.egender@sfr.fr

SIRET : 537 812 596 00014

Domiciliées professionnellement au sein de la Maison Médicale, 4B Rue Fanfonne Guillerme, 30127 BELLEGARDE.

Ci-après dénommé(s) « les Preneurs »

Et

Madame Perrine CORMIER

Sise 39 Lotissement les Clairettes, 30127 BELLEGARDE
Mail. pe.cormier@hotmail.fr

SIRET : 923 662 100 00018

Ci-après dénommé(s) « le Nouveau Preneur »

PREAMBULE

Un bail professionnel a été conclu le 28 septembre 2021 entre la CCBTA (Bailleur) et Mme Pascale TIBI, Mme Annick EGENDER, infirmières. Le Bailleur loue aux Preneurs, depuis le 1er octobre 2021, le local N°6 au sein de la Maison Médicale de BELLEGARDE.

Le bail a été modifié à plusieurs reprises :

- Avenant 1 en date du 12/06/2023
- Avenant 2 en date du 09/10/2024

Le présent avenant N°3 modifie le contrat de bail professionnel signé entre les Preneurs et le Bailleur, pour l'occupation du local N°6 de la Maison Médicale de Bellegarde Sise, 4B Rue Fanfonne Guillerme, 30127 BELLEGARDE.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV

1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un **Nouveau Preneur** au contrat de bail professionnel : Madame Perrine CORMIER, infirmière.

En application de l'article 17 du bail, il est prévu que : « *Les présentes [modifications] pourront être effectuées par voie d'avenant écrit et signé par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie et dans la forme qui auront permis son établissement* ».

L'avenant N°3 au présent bail professionnel est consenti et accepté sous les conditions suivantes que les **Preneurs** et le **Nouveau Preneur** s'obligent à fidèlement exécuter leurs obligations, sous peine de dommages-intérêts, de frais et dépens voire de résiliation du bail.

2 – INTEGRATION DU NOUVEAU PRENEUR

A compter du 01 avril 2025, les **Preneurs**, Mmes Pascale TIBI et Annick EGENDER, acceptent d'intégrer dans le local le **Nouveau Preneur**, Mme Perrine CORMIER.

Le **Nouveau Preneur** devient ainsi partie intégrante du contrat de bail professionnel, avec les droits et obligations qui en découlent et ce dans les mêmes conditions que celles prévues au contrat initial. Le local sera donc occupé par les trois (3) **Preneurs** à compter de la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Par conséquent, le loyer sera à compter de cette date, à la charge des **Preneurs** et du **Nouveau Preneur** qui se verront solidairement responsables. A compter de l'intégration du **Nouveau Preneur**, le loyer et les charges afférentes au local seront divisées en 3 parts égales.

3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant N°3 au bail professionnel entrera en vigueur à compter du 01 avril 2025.

4 – CHAMP D'APPLICATION DU PRÉSENT AVENANT

Toutes les stipulations du bail professionnel initiales, de ses avenants et de ses annexes non modifiées expressément par le présent avenant N°3 demeurent inchangées.

5 – ANNEXES

Madame CORMIER transmet les éléments suivants :

- RIB
- Mandat de prélèvement SEPA

Fait à Beaucaire,

24 MARS 2025

Pour le Bailleur
Juan MARTINEZ,
Président de la CCBTA



Pour les Preneurs

Pastale TIBI
Infirmière

Annick EGENDER
Infirmière

et le Nouveau Preneur

Perrine CORMIER
Infirmière